

Faire des profits tout en mettant les salarié-es dehors, avec Macron, c'est tout à fait possible...

L'accord de rupture conventionnelle collective prévoyant 1300 départs volontaires qui vient d'être signé chez le groupe Peugeot Citroën (PSA) confirme toutes les craintes exprimées par Solidaires dans son communiqué du 12 janvier dernier. Cette société aux résultats florissants (1,73 milliard d'euros de bénéfices en 2016) peut en effet difficilement arguer de difficultés économiques particulières. Avant les ordonnances de l'automne, elle n'aurait jamais pu justifier un quelconque plan social. Sauf que depuis le 23 septembre 2017 et la publication de l'ordonnance dite de « *sécurisation des relations de travail* », PSA peut désormais se séparer des services de milliers de salarié-es sur son seul bon vouloir, ou plutôt celui dicté par les dividendes de ses actionnaires, tout cela pour un coût réduit. Et ce sans avoir à mettre en place les dispositifs de protection et de suivi prévus en cas de licenciements économiques puisque ce n'en sont pas !

On nous objectera que si la majorité des syndicats de l'entreprise est largement favorable à ce projet d'accord, c'est qu'il y a avantage également pour les salarié-es. 600 salarié-es partiront en rupture conventionnelle avec une indemnité au moins égale à celle du licenciement. Ils et elles ne bénéficieront d'aucune des garanties liées aux licenciements économiques, que ce soit en terme de CSP (contrat de sécurisation professionnelle) ou de procédures de reclassement. Licenciements qu'ils et elles ne pourront pas contester... puisque ce sont en réalité des mises à la porte, presque des démissions. En clair, à eux de retrouver tout-es seul-es du boulot !

Pour les autres ce sera la retraite anticipée rémunérée à 70%, ce qui veut dire qu'il faut aussi pouvoir se la payer car il s'agit d'une amputation importante de revenu, même si ce sera leur choix... Sans compter une fin non anticipée de leur activité professionnelle, ce qui peut être socialement déstabilisant. On a dès lors quelque mal à cerner l'avantage que cela représenterait pour les salarié-es malgré la communication patronale de PSA. Et c'est bien pour cela que nos équipes syndicales présentes chez PSA se battent contre ce dispositif mortifère !

Autre argument phare pour emporter on suppose la signature des syndicats CFDT, CFTC, FO et SIA (les autres ayant refusé) : la promesse d'embauche en parallèle de 1400 CDI ! Mais comme lors de la fermeture du site d'Aulnay où une promesse du même type avait été faite, on peut sérieusement douter de la réalité de ces futures embauches ! Et surtout la belle affaire ! ces embauches ne seront déjà pas des réembauches, les salarié-es parties en rupture conventionnelle ne bénéficiant d'aucune priorité à ce sujet. Sachant qu'on peut douter que ceux/celles-ci se déclarent intéressé-es. Car CDI ne signifie pas temps complet et encore moins salaire acceptable. Au contraire, ce peut être le SMIC au mieux...

D'où la manœuvre. Virer un-e salarié-e à quelques années de la retraite, bien rémunéré-e d'autant qu'il ou elle dispose d'une longue carrière à PSA... et le/la remplacer par un-e salarié-e plus jeune donc malléable, payé-e au minimum, à droits très réduits et à flexibilité maximale ! La différence, elle, se retrouve dans les poches des actionnaires ! Rappelons enfin que le CDI peut être depuis les ordonnances Macron « *de chantier* » ou d' « *opération* ». Le I pour indéterminé signifie simplement que la date de fin du contrat et donc du chantier en question est inconnue au moment de sa signature. Ce peut être quelques semaines, 2 mois... En bref un CDD à la tâche sans indemnité de précarité ! Ce qui complétera le tableau d'un intérim auquel PSA a déjà massivement recours.

**31 rue de la grange aux belles
75 010 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**



Face à l'orgie patronale, partout, dans les entreprises, les administrations, dans la rue, construisons le rapport de force pour abroger toutes ces régressions et reprendre le chemin du progrès social. Exigeons la mise en place pour les représentants des salarié-es d'un droit de veto suspensif sur les licenciements et suppressions d'emplois ! Battons nous pour une retraite pour toutes et tous, par répartition, à taux plein dès 60 ans avec départs anticipés à 55 ans pour pénibilité ! Organisons nous pour revendiquer enfin une indispensable réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire, outil central de lutte contre le chômage !

Paris le 22 janvier 2018

**31 rue de la grange aux belles
75 010 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

